



Favorisons la mobilité douce **« Action 2022 de remboursement pour abonnements CFF ou Mobilis »**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de vous encourager à utiliser les transports publics, chaque Vichois, *établi au 1^{er} janvier 2022 en résidence principale et toujours domicilié à Vich au 1^{er} décembre 2022*, peut bénéficier d'un

Remboursement de CHF 60.- sur les abonnements CFF ou Mobilis

Cette action concerne les titulaires d'un abonnement général, d'un abonnement demi-tarif, d'un abonnement Mobilis ou de parcours. Elle n'est valable qu'une fois par personne.

Il vous suffit de **remplir et retourner le formulaire au verso accompagné des factures** (indiquant la date et la durée des abonnements) **et des preuves de paiement.**

Merci de bien vouloir centraliser les demandes et ne remplir si possible qu'un formulaire par ménage qui devra être envoyé à Bourse communale – CP 18 – 1267 Vich ou secretariat.admin@vich.ch. N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Le délai de retour du formulaire avec les justificatifs est fixé au 30.11.2022. Les versements s'effectueront courant décembre.

Merci de votre collaboration et bons trajets en toute sérénité !

La Municipalité



Demande de remboursement 2022 pour abonnements CFF ou Mobilis

Titulaire du compte

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Nom de la banque
et IBAN N° : _____

Date/signature : _____

Abonnement au bénéfice de :

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Annexes : factures et preuves de paiement